

CACS

ALPEXPO – Parc Événementiel de Grenoble
 2, avenue d'Innsbrück – BP2408 -38034 Grenoble Cedex 2
 Avec le Concours de la SOCIÉTÉ CANINE RHÔNE-ALPES –Section Isère
 Affiliée à la Société centrale canine, reconnue d'utilité publique

CACS

GRENOBLE – ALPEXPO

S a m e d i 1 2 e t d i m a n c h e 1 3 m a i 2 0 1 2

3^e Festival du Chien, du Cheval, de la Chasse, de la Pêche et de la Nature

EXPOSITION CANINE NATIONALE

BIS Jeune et BIS adulte : Finale le Dimanche

**Confirmations seules pour les chiens non exposés
de 8h30 à 9h30**

SAMEDI 12 MAI 2012

2^e GROUPE

Chien de Montagne des Pyrénées, Dogue Argentin,
 Dogue des Canaries, Fila de Saint Miguel, Leonberg, Mâtin Napolitain,
 Montagne Portugais - Estrela, Rafeiro de Alentejo, Tosa-Inu..... M. CALENDRIN Gerard
 Affenpinscher, Pinscher (Moyen - Nain),
 Schnauzer (Géant - Moyen), Terrier Noir Russe M. CALLOC'H Richard

SPECIALE BOXER,

Dogue Allemand, Dogue du Tibet..... M.CENSI Fabrizio
 Aïdi, Bergers d'Asie Centrale, de Bosnie-Herzégovine et de Croatie,
 Berger du Caucase..... M.SENECAT Jacques
 Berger d'Anatolie, Bulldog Anglais, Bullmastiff, Cane Corso,
 Fila Brasileiro, Mastiff, Mâtin Espagnol, Rottweiler, Saint Bernard..... Mme CLASS Anne-Marie
 Dogue de Bordeaux..... Mme LOMBARD Marie-Martine
 Castro Laboreiro, Dobermann, Hovawart, Pinscher Autrichien,
 Sarplaninac, Shar Pei, Bouviers Suisses, Terre Neuve..... M. SENECAT Jacques

4^e groupe

Teckel Mme DUPOUY Sylvie

5^e groupe

Akita Américain, Basenji, Berger d'Islande, Berger et Chien Finnois de Laponie,
 Chien d'ours de Carelie, Chien du Groenland, Chiens Nus du Mexique et du Pérou,
 Chien Suédois de Laponie, Chow Chow, Cursinu, Eurasier, Husky de Sibérie,
 Jindo Coréen, Laika, Norsk Elghund, Samoyède, Spitz de Norbotten,
 Spitz Asiatiques, Spitz Allemands et Italien..... M.BLANGINO JEAN
 Chien de Canaan, Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna,
 Pharaon, Podencos Canario, Ibicenco, Portugais,
 et autres races du groupe..... M. CALENDRIN Gerard

6^e groupe

Anglo Français de Petite Vénerie, Ariégeois, Basset Artésien Normand,
 Basset Bleu de Gascogne, Basset des Alpes, Basset Fauve de Bretagne,
 Basset Hound, Beagle, Beagle Harrier, Billy, Brachet, Briquet Griffon Vendéen,
 Bruno du Jura, Bruno Saint-Hubert Français, Chien Courant,
 Chien d'Artois, Harrier, Petit Bleu de Gascogne, Porcelaine..... M. FABRE Jean-Michel
 Chien de Rouge, Bassets et Grand Griffons Vendéens,
 Grand Bleu et Griffon Bleu de Gascogne, Gascons Saintongeois,
 Griffon Fauve de Bretagne, Griffon Nivernais,
 Petit Chien Courant, Poitevin, Saint Hubert, Rhodesian Ridgeback,
 Dalmatien, et reste du groupe M. BOITARD Jean Pierre

8^e groupe

Barbet, Chiens d'eau Espagnol, Portugais, Romagnol M. CALENDRIN Gerard
 Chien d'Eau Frison M. SENECAT Jacques
 Chien d'eau Américain, Chien d'oyseil Allemand, Clumber,
 Cockers et autres Spaniels..... Mme CHAVERNAC Yvette
 Retrievers (Golden, à Poil Bouclé, à Poil Plat,
 de la Baie de Chesapeake,
 de la Nouvelle Ecosse, du Labrador) Mme LEGRAND LELOUP Monique

10^e groupe

Azawakh, Barzoi, Deerhound, Galgo Espagnol, Greyhound,
 Irish Wolfhound, Lévrier Afghan, Levrier Polonais, Magyar Agar,
 Petit Lévrier Italien, Saluki, Sloughi, Whippet..... Mme LOMBARD Marie-Martine

**Début des jugements : 10 h 00
Cages gratuites – Parking**

DIMANCHE 13 MAI 2012

1^{er} GROUPE

SPECIALE BERGER AUSTRALIEN M. BIEDMA DE RIVIERE

Bergers de Beauce, de Brie, de Picardie, des Pyrénées,
 Bobtail, Colley Barbu M. DILLIES Jacky
 Bergers Allemand, Blanc Suisse, de Bergame, de Croatie,
 de Russie Méridionale, des Abruzzes et de Maremme, Portugais,
 Border Collie, Bouviers d'Australie, des Ardennes, des Flandres,
 Chiens de Berger Catalan, de Majorque, Roumains de Mioritza et des Carpates,
 Colley, Kelpie Australien, Komondor, Kuvasz, Mudi, Puli, Pumi,
 Schipperke, Shetland, Slovensky Cuvac, Welsh Corgi M. SENECAT Jacques
 Berger Hollandais, Berger Polonais de Plaine- Niziny,
 Chien de Berger Belge, Chien Loup de Saarloos,
 Chien Loup Tchèque, Schapendoes Mme KEIZER Cornelia

3^e groupe

Airedale Terrier et divers Terriers, Bull Terrier, Bull Terrier Miniature,
 Staffordshire Américain, Staffordshire Bull Terrier,
 Terrier de Chasse Allemand, Terriers Jack et Reverend Russell,
 Yorkshire Terrier..... M. CALLOC'H Richard
 Cairn Terrier, Dandie Dinmont Terrier, Fox Terrier, Scottish Terrier,
 Skye Terrier, West Highland White Terrier M. LEGROS Patrice

7^e groupe

Braque de l'Ariège, Braque Portugais, Braque Saint Germain,
 Pudelpointer, Setter Gordon, Setter Irlandais, Spinone Italiano..... M. FABRE Jean-Michel
SPECIALE MUNSTERLANDER, SPECIALE LANGHAAR,
 Braque Allemand, du Bourbonnais, Epagneuls Breton,
 de Saint-Usuge, Hollandais à Perdrix de Drente, Epagneul Picard,
 Perdiguero de Burgos, Setter Anglais, Stabyhoun M. CASTANET Jean Pierre
SPECIALE GRIFFON D'ARRET à Poil Dur KORTHALS,
 Drahthaar, Braques d'Auvergne, de Weimar, Français,
 Hongrois, Italien, Slovaque (Ohar), Epagneuls Bleu de Picardie,
 de Pont Audemer, Français, Griffon d'Arrêt Tchèque Mme PARENT Nathalie
Race non jugée : Pointer

9^e groupe

Bichon, Boston Terrier, Bouledogue Français, Caniche, Carlin,
 Chien Chinois à Crête, Chihuahua, Coton de Tuléar,
 Epagneul Japonais, Griffon Belge, Griffon Bruxellois, Kromfohrlander,
 Pekinois, Petit Brabançon, Petit Chien Lion, Petit Chien Russe M. BLANGINO JEAN
 Epagneul du Tibet, Lhasa Apso, Shih Tzu, Terrier du Tibet,
 Cavalier King Charles Spaniel, Epagneul Nain Continental,
 King Charles Spaniel Mme ESTRU Lydie

CONCOURS DE JEUNES PRESENTATEURS INSCRIPTIONS SUR PLACE

Internet : la méthode la plus simple pour engager votre chien :

www.cedia.fr – paiement sécurisé

**La Société Canine demande 1,00 € supplémentaire
par paiement pour frais administratifs
(ne pas oublier les justificatifs
pour les classes Travail et Champion)**

1^{re} Clôture des engagements : 10 avril - 2^e clôture (avec supplément de 5 €) : 23 avril (dates de réception)

Renseignements : Mme Sestier Tél./Fax 04 76 50 29 72 (entre 16 h et 21 h)
 Mme Baudy-Cordonnier Tél. 06 11 12 93 88
 M. Gallet-Lachaise Tél. 04 76 44 26 91 (entre 18 et 21 h)

Mail : s.madeleine@9online.fr
 Mail : aussilky@sfr.fr
 Mail : andregallet@wanadoo.fr

EXTRAITS DU RÈGLEMENT DES EXPOSITIONS CANINES NATIONALES

L'EXPOSITION SE TIENDRA À GRENOBLE LES 12 et 13 MAI 2012

HORAIRES D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT - L'accès de l'exposition sera ouvert aux chiens à partir de 8h30. Les jugements commenceront à 10h00 précises

LOGEMENT - Tous les chiens seront logés dans des cages gratuitement mises à disposition des propriétaires.

SORTIE DES CHIENS - Les chiens ne pourront quitter l'exposition avant 17h00. Les autorisations de sortie ne pourront être accordées qu'entre 12h et 14h après versement d'une caution de 40 €. Un restaurant et une buvette seront installés à l'intérieur de l'exposition.

AFFICHAGE - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage.

Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

TOILETTAGE - Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRESENTATION : Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, **ce qui exclut tout double « Handling »**, c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Seront refusés :

- les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- toutes modification ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot ou classe d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

les dates prises en compte sont les dates anniversaire et le jour du jugement.

• CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE - Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte.

OUVERTE - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois.

Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire.

TRAVAIL - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Ouverte et Intermédiaire.

CHAMPION DE BEAUTÉ - Réserve exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement).

Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

PUPPY - Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant) Elle ne donne pas lieu à un classement.

JEUNES - Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S.

VÉTÉRAN - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

AUTRES CLASSES

MEUTES - Uniquement Terriers - Teckels - Chiens Courants -

POUR CHIENS COURANTS : Pour six chiens courants minimum, de même race et variété, sans distinction de sexe, appartenant au même propriétaire. Chaque sujet composant la Meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement.

POUR TERRIERS-TECKELS : Pour six terriers ou 6 teckels minimum. Le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens engagés ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre.

TECKELS : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

ÉLEVAGE - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, néz chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT D'ÉLEVAGE - Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE - Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE - Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle

CHIENS "NE CONCOURANT PAS" - Pour les chiens âgés de 6 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS - Le montant des engagement doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement à l'ordre de ALPEXPO GRENOBLE par chèque bancaire, postal, mandat ou virement. Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte

CLOTURE DES ENGAGEMENTS : La première clôture est fixée au 10 avril 2012, la 2^e (avec majoration des tarifs) est fixée au 23 avril 2012).

Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat.

Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

REFUS OU EXCLUSIONS :

1° des engagements :

des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 6 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2° des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- des chiens nés en France ou l'étranger après le 28 août 2008, ayant les oreilles coupées. Conformément à l'article R.214-21 du Code Rural (Modifié par Décret n°2009-1768 du 30 décembre 2009 - art. 1),

«Les interventions chirurgicales sur des animaux de compagnie à des fins non curatives, autres que la coupe de la queue, sont interdites.»

La vente ou la présentation, lors d'une exposition ou de toute autre manifestation consacrée à des animaux de compagnie, d'animaux ayant subi une intervention chirurgicale en méconnaissance des dispositions de l'alinéa précédent est interdite.

Les dispositions du présent article ne s'opposent pas à la présentation, lors des manifestations ou expositions visées à l'alinéa précédent, par des ressortissants d'Etats où l'otectomie est autorisée, d'animaux ayant légalement subi cette intervention.»

(Voir liste des pays signataires sur le site :

<http://conventions.coe.int/Treaty/Commun/ChercheSig.asp?NT=125&CM=1&DF=19/01/2010&CL=FRE>)

b) ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;

c) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.

Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.

d) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;

e) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge détaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race.

Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès qu'ils sont prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.

b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellent des deux autres classes.

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE - le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.S. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, et le (la) Meilleur(e) vétéran ayant reçu le qualificatif «Excellent».

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE - Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION - Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» de la 1^{re} journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2^e jour.

CONFIRMATIONS

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation : **12 mois sauf**

Gr 1 : Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres _____ 15 mois

Gr 2 : Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Löwberg, Dobermann, Rottweiler, Hovavart,

Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois _____ 15 mois

Gr 5 : Chien du Pharaon, Cirmeco de l'Etna, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco,

Samoyède, Akita Inu, Esquimaux du Groenland _____ 15 mois

Gr 6 : Rhodesian Ridgeback _____ 15 mois

Gr 8 : Retrievers _____ 15 mois

Gr 9 : Épagneuls Pékinois et Japonais _____ 10 mois

Gr 10 : Afghan, Saluki, Barzoi, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski _____ 12 mois

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 90 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;

b) ceux qui auront fait une fausse déclaration

c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;

d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.

e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;

f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ - La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé. Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

OBLIGATIONS SANITAIRES :

2^e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

EXPOSITION CANINE NATIONALE DE GRENOBLE - 12 ET 13 MAI 2012Remplissez cette feuille lisiblement et envoyez-la **avant le 10 Avril ou le 23 Avril 2012 (avec supplément de 5 €)** à :**CEDIA - Exposition de Grenoble - 31230 COUEILLES**Joindre impérativement : - Votre règlement à l'ordre de ALPEXPO GRENOBLE (tout règlement à l'ordre de CEDIA sera retourné)

- la photocopie des justificatifs (champion et travail),

- la photocopie du certificat de vaccination antirabique pour les chiens de 2^e catégorie ou provenant de l'étranger

- la photocopie de la carte d'adhérent 2012 à la SCRA

Renseignements : Mme Sestier Tél./Fax 04 76 50 29 72 (entre 16 h et 21 h)

Mme Baudy-Cordonnier Tél. 06 11 12 93 88

M. Gallet-Lachaise Tél. 04 76 44 26 91 (entre 18 et 21 h)

Mail : s.madeleine@9online.fr

Mail : aussilky@sfr.fr

Mail : andregallet@wanadoo.fr

Engagement possible sur**internet : cedia.fr**Engagements en ligne
paiement sécuriséLa société canine demande 1 €
supplémentaire par paiement sur
internet pour les frais administratifs**Du soin apporté à remplir les lignes ci-dessous dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue**

N° tatouage ou transpondeur : _____

N° Livre d'Origines : _____

Nom du chien : _____

Race : _____

Taille : _____

Couleurs : _____

Nature du poil : _____

Poids : _____

Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/
Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français,
Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues
Allemands, Spitz, Elkound, Cockers, Caniches, Chow-Chow,
Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter
Irlandais, Cavalier King Charles.Berger Allemand, Berger Blanc Suisse, Russkiy Toy, Teckels, Saint-Bernard,
Chihuahuas, Collies, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos
Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios
Italianos, Retrievers, Bergers des Pyrénées et Hollandais, Chien d'Eau Portugais.Pékinois, Japonais,
Papillons, Phalènes.

Date de naissance : _____ Sexe : _____

Nom du père : _____

Nom de la mère : _____

Producteur : _____

(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Téléphone : _____

Confirmation

Classe d'engagement :	Intermédiaire <input type="checkbox"/>	Ouverte <input type="checkbox"/>	Travail <input type="checkbox"/>	Champion <input type="checkbox"/>
	Jeune <input type="checkbox"/>	Puppy <input type="checkbox"/>	Vétéran <input type="checkbox"/>	Ne Concourant pas <input type="checkbox"/>
		Meute <input type="checkbox"/>	Couple <input type="checkbox"/>	Paire <input type="checkbox"/>

DROITS D'ENTRÉE AU CONCOURS

Une cage gratuite par chien.	jusqu'au 10/04		du 11/04 au 23/04		Sommes adressées
	Non Membres	Membres SCRA	Non Membres	Membres SCRA	
1 ^{er} chien (catalogue compris)	32 €	29 €	37 €	34 €	
2 ^e chien	26 €	22 €	31 €	27 €	
3 ^e et 4 ^e chiens (chacun)	21 €	17 €	26 €	22 €	
5 ^e et suivants (chacun)	16 €	11 €	21 €	16 €	
Puppy ou vétéran	21 €	17 €	26 €	22 €	
Paire, Couple	8 €	8 €	13 €	13 €	
Chiens ne concourant pas : non Exposés, non Confirmés	8 €	8 €	13 €	13 €	
Meute avec 6 chiens en individuelle	55 €	50 €	60 €	55 €	
Chien supplémentaire dans la meute	15 €	15 €	20 €	20 €	
Confirmation seule samedi ou dimanche (de 8h30 à 9h30)	33 €	30 €	38 €	35 €	
Carte d'accompagnateur (gratuite à partir de 3 chiens inscrits au même propriétaire)	3 €	3 €	3 €	3 €	
Classe Elevage, Lot d'Elevage : 10 euros (inscription sur place)	Total des engagements				

Règlement par Mandat Chèque CCP Libellé au nom de ALPEXPO GRENOBLE**Membres de la S.C.R.A. à jour de leur cotisation de l'année en cours : Joindre impérativement une photocopie de la carte de membre.**Les demandes d'engagement non accompagnées du règlement
des frais d'inscription seront retournées à l'expéditeur.

Tout règlement incomplet sera réclamé à l'entrée le jour de l'exposition

En l'absence de précision ci-dessus, le chien sera inscrit d'office dans la classe qui correspond à son âge (Ouverte, Jeune ou Puppy)**Classes Travail et Champion : voir au verso.**Votre carte d'exposant vous sera adressée
quelques jours avant l'exposition.**ATTESTATION**Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant
ci-dessus.J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du
règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connais-
sance.En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société
de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol,
maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par
lui ou à moi-même.Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à
ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de
maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles
maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appli-
quer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualifica-
tion de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée
par la S.C.C.

Fait à _____

le _____

Signature du propriétaire :

CLÔTURE IRREVOCABLE DES ENGAGEMENTS (cachet de la poste faisant foi) : 23 AVRIL 2012

RENSEIGNEMENTS A FOURNIR pour les classes Travail et Champion (joindre justificatif)

CLASSE TRAVAIL

les récompenses doivent avoir été obtenues avant le 23/04/2012

Chiens de Défense

Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu :

- soit un Brevet chien de défense en Ring
- soit un Brevet Campagne
- soit un Brevet Mondioring
- soit un R.C.I. mention classée (I.P.O.1)
- soit un Brevet de Pistage français
- soit un Brevet de recherche utilitaire
- soit un Exc. Niveau 1 pour le pistage F.C.I.
- soit un test international de sauvetage
- soit Brevet Troupeaux (Ovin ou Bovin)

Chiens d'arrêt Britanniques et Continentaux

Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu Très Bon ou Le Brevet International de Chasse Pratique BICP. 1^{re} ou 2^e catégorie

Chiens Courants : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un Brevet de Chasse (BCCC)

Spaniels : Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins un TB

Barbets : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un brevet de travail à l'eau 1^{re} ou 2^e cat.

Retrievers : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un TB en field-trial. Ou un BICP 1^{re} ou 2^e catégorie ou 100 points dans une épreuve de recherche au sang

Terriers : Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 points.

Teckels : Date et lieu du concours au terrier où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3^e prix. Ou 47 points ou un 3^e prix dans une épreuve de menée à voix sur lièvre

Chien d'Elan Norvégien : Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :

- sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon
- sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants : chien de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.

Chiens Nordiques de Traîneau : Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail Echelon 1.

Lévriers : Justifier de 2 Excellents en ENC ou PVL avec 2 pistes ou 2 juges différents.

CLASSE CHAMPION

Les titres de champion doivent avoir été homologués avant le 23/04/2012.

Joindre obligatoirement photocopie du justificatif.

ATTENTION : Si ces justificatifs ne sont pas joints à la demande d'engagement, le chien sera automatiquement inscrit en classe ouverte.

Comment venir à Alpexpo - Grenoble

En voiture :

Valence / Grenoble : 80km (A49)

Lyon/Grenoble : 100km (A48)

Genève/Grenoble : 120km (A41)

Marseille/Grenoble : 300 km (A7)

Alpexpo est implanté à côté de la sortie N°6 de la Rocade sud, reliée directement aux autoroutes A41, A48 et A49.

En transport en commun :

Tramway : Ligne A, arrêt Pôle sud Alpexpo

Bus : ligne 13, arrêt Alpexpo

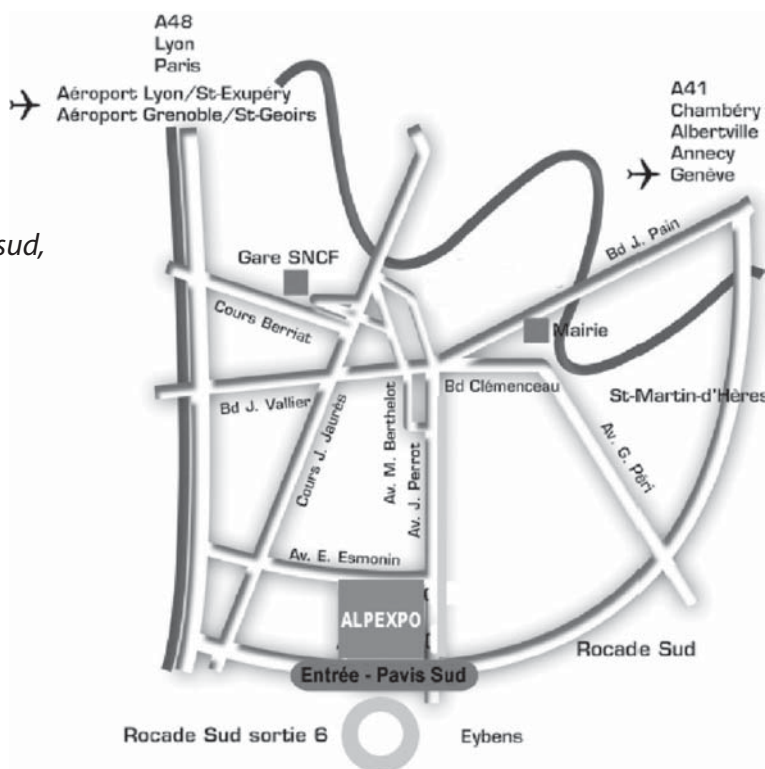
En Train :

Paris (à moins de 3h)

Le Sud-Est (Valence/Lyon/Marseille/Nice)

L'Atlantique (Nantes)

Le Nord (Lille)



Organisation : Alpexpo – Parc Événementiel de Grenoble

2, avenue d'Innsbrück – BP 2408 – 38034 Grenoble Cedex 2

Tél. : +33(0)4 76 39 66 00- Fax. : +33(0)4 76 09 36 48

www.alpexpo.com